

FORMATION NACELLE R 386

OBJECTIF : Utiliser les appareils de type nacelle 1A/1B et 3A/3B dans les conditions optimales de travail et de sécurité et conformité avec les textes en vigueur et conformément à la recommandation R-386. Acquérir les connaissances théoriques et pratiques.

NIVEAU REQUIS : Etre âgé de 18 ans au minimum, pratique courante de la langue française, - Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié auprès de la médecine du travail

PUBLIC VISE: Tout personnel amené à conduire une nacelle, dans tous cas conducteurs expérimentés ou novices.

COMPETENCES VISEES : Obtention du permis Caces r386

MOYENS PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE : Alternance d'apports technologiques et théoriques puis d'entraînement à la conduite

MOYENS D'ENCADREMENT : Formateur expérimenté et testeur caces

APPRECIATION DES RESULTATS : Evaluation théorique (QCM) et évaluation pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance)

LIEU DE FORMATION : Site client ou à l'extérieur de l'entreprise

MODE D'ORGANISATION PEDAGOGIQUE : intra ou inter-entreprise.

DUREE : 14 heures

SANCTION ET MODALITEES D'EVALUATIONS : Mise en situation des stagiaires - Analyse et actions correctives - Bilan et évaluation individualisée avec Certificat d'aptitude à la conduite d'engin spécialisé délivrance d'une attestation de formation en fin de stage et carte CACES.

MODULE THEORIQUE

- Travaux en hauteur
- Disposition réglementaire
- Description et classification
- Qui peut conduire une PEMP
- Manœuvre d'une PEMP
- Fin d'utilisation d'une PEMP
- Choix d'une PEMP et examen d'adéquation en fonction des travaux

MODULE PRATIQUE

- Les vérifications
- Contrôle visuel
- Bon fonctionnement
- Positionnement
- Déplacement
- Manœuvre

EXAMEN 1 JOUR

Le CACES 1B autorise la conduite d'une nacelle 1A.

Le CACES 3B autorise la conduite d'une nacelle 3A.